Image not found or type unknown

Demande de la partie adverse

Par **Rose 72**, le **09/09/2014** à **18:07**

Bonjour,

Mon mari a saisi le juge pour modifier la pension alimentaire de son fils. Ses motifs sont largement légitimes : il a été licencié, et nous travaillions ensemble, donc je n'ai plus d'emploi non plus, + naissance de notre enfant.
L'avocat adverse le "somme" de lui communiquer divers documents dont la copie intégrale de nos deux passeports. (pour prouver que nous sommes partis en voyage, mais c'était notre voyage de noces offert par nos invités) et sa lettre de licenciement, en autre. Nous ne pouvons communiquer la lettre de licenciement car celle-ci serait alors entre les mains de la mère du petit, qui est loin d'être bien intentionnée à l'égard de mon mari, et moi-même d'ailleurs.
Mais on ne peut pas donner au juge les documents que l'on ne donne pas à la partie adverse.
Quelles peuvent être les conséquences de ne pas se soumettre à communiquer toutes les pièces que la partie adverse réclame ?

Merci d'avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés